

LES DIALOGIQUES DU MEMORIAL DE CAEN

Cycle 2015

Second semestre

Cycle : Du génie de la France

par Charles-Edouard Leroux

celeroux@orange.fr

3. Le creuset français

L'histoire sociale globale nous oblige à prendre conscience de ce que le peuplement multiséculaire de la France résulte de faits migratoires qui ont donné lieu à des modalités d'intégration très variées qui mettent en évidence la diversité des origines. Il y aurait, ainsi que l'a établi Gérard Noiriel, un « creuset à la française » qui a suffisamment et de longue date fait ses preuves pour nous permettre de faire face intelligemment à nos problèmes actuels.

Très paradoxalement, notre réflexion sur le *génie de la France*, forcément liée à nos mémoires collectives, nous conduit à aborder maintenant un domaine que les historiens ont naguère qualifié de *non-lieu de mémoire*, en l'occurrence les questions d'immigration. La formule de *non-lieu de mémoire* indique un domaine de mémoire collective apparemment laissé vacant et dont nous n'éprouvons pas le désir de convoquer collectivement le souvenir. Si les raisons de cette vacance peuvent varier, elles sont le plus souvent liées aux traumatismes engendrés par les violences de l'histoire, et qui tourmentent victimes et bourreaux bien au-delà des événements le plus souvent tragiques. Les mémoires des immigrations seraient donc demeurées souvenirs privés jusque dans les années 1980-90, par opposition à l'objet historique constitué par Pierre Nora qui a dirigé de 1984 à 1992 le vaste ensemble intitulé *Les lieux de mémoire*¹, inventaire des commémorations républicaines dont la formule est devenue d'usage si courant qu'elle a fait son entrée dans *Le Grand Robert de la langue Française* en 1993. A l'inverse émerge ainsi le *non-lieu de mémoire* désignant ce qui est maintenu à l'écart de la mémoire collective, mais qui devrait pourtant légitimement faire l'objet d'une reconnaissance, voire d'une commémoration, publiques. Ce *non-lieu* tendrait à signifier que l'immigration n'aurait pas grand-chose à voir avec la construction de la France, plus précisément avec ce que j'appelle *le génie de la France*.

Or, à moins de soutenir l'idée fantaisiste d'une France éternelle immuablement peuplée depuis l'origine des temps par un Dieu providentiel, il convient d'admettre que, si la nation a une histoire dont j'ai suggéré la complexité lors de notre rencontre de septembre, son peuplement n'a cessé de se

¹ Pierre Nora : *Les lieux de mémoire* (1984-1992). Rééd. Quarto/Gallimard. Tome 1, *La république. La nation*. 1652 p.

modifier, et souvent de façon considérable, au gré des aléas de son développement historique et géographique. Et c'est précisément à ce peuplement de la Nation France que je voudrais réfléchir.

Sans remonter aux origines néolithiques et pré-indo-européennes des nombreuses peuplades qui ont habité les territoires aujourd'hui constitutifs de la nation française, il nous est impossible d'ignorer la grande variété des peuples qui sont parvenus, de longue date maintenant, à constituer la France en Nation. Cette variété est si impressionnante qu'elle constitue quasiment un cas particulier en Europe. La position géographique du pays pourrait à elle seule expliquer cette originalité, ainsi que le montre Jean-Claude Barreau dans une étude consacrée à *la géographie du monde*² : « *La France occupe le centre de l'isthme européen, et elle constitue le chemin le plus court entre le Nord et le Midi. [...] Elle peut se définir comme l'union de la mer du Nord et de la Méditerranée. [...] Elle fut le résultat d'une action politique séculaire de la monarchie, puis des républiques. La France est donc une nation artificielle et « politique » ...* » Ce qui est étrange, c'est précisément que le nationalisme, en particulier au XIXe siècle, tendra à définir la France comme nation ethnique (pour faire cours, « nos ancêtres les Gaulois »). Fernand Braudel, dont l'autorité de la somme intitulée *L'identité de la France* est incontestable, écrivait il y a 25 ans : « *Les Maghrébins sont de race blanche et notre Midi a sa pinte de sang sarrasin, espagnol, andalou. [...] Tant d'« immigrés », depuis si longtemps, depuis notre Préhistoire jusqu'à l'histoire très récente, ont réussi à faire naufrage sans trop de bruit dans la masse française que l'on pourrait dire, en s'amusant, que tous les Français, si le regard se reporte aux siècles et aux millénaires qui ont précédé notre temps, sont fils d'immigrés...* »³ Or si précisément des historiens ont pu considérer que le peuplement de la France a été jusqu'à une période récente un *non-lieu de mémoire*, cela signifie que la République, tout comme auparavant la Monarchie et l'Empire, ont longtemps vécu sans que les origines réelles de ceux et celles qui constituaient le peuple de France semblent avoir fait l'objet d'une investigation majeure.

Nul ne contestera que l'immigration constitue l'une des modalités du peuplement d'un pays, et ce, à toutes les époques. Et pourtant, la question de l'immigration n'acquiert une place et une importance inédite que depuis une trentaine d'années, et encore, avec quelles réticences et quelles résistances ! Cette attention récente et tardive aux origines des groupes qui ont contribué, au fil du temps, à constituer la nation française peut signifier d'abord que la conscience nationale fut longtemps indifférente ou tolérante aux origines et aux provenances de ses citoyens ; et que nombre de non-citoyens vivant sur notre sol l'ont fait en bonne intelligence avec la communauté nationale, au point finalement de se trouver intégrés au peuple français. Ce que suggère d'ailleurs la formule de Fernand Braudel citée plus haut : « *Tant d'« immigrés » ... ont réussi à faire naufrage sans trop de bruit dans la masse française* ».

² Jean-Claude Barreau : *Toute la géographie du monde* (2007). 405 p., Le Livre de Poche, 2009.

³ Fernand Braudel (1902-1985) : *L'identité de la France* (1986). Coffret 3 volumes, 1150 p., Champs histoire. Tome 2, Les hommes et les choses.

Pourtant si cette hypothèse d'une certaine neutralité ou d'une réelle et manifeste tolérance à l'égard de la question de l'origine des Français contient sa part de vérité, des études historiques récentes nous conduisent à reconnaître que d'une part la coprésence sur un même territoire de Français d'origines diverses ne s'est pas constituée historiquement sans difficultés, et d'autre part que le partage de la vie quotidienne avec des étrangers a donné lieu sur les territoires de la France à des conflits de différentes natures, qui tantôt ont donné lieu à des retours au pays d'origine, tantôt, et assez souvent, à des intégrations à la communauté nationale. Pour la période des XIXe et XXe siècle, les travaux de Gérard Noiriel, qui datent de la fin des années 80, peuvent être considérés comme le socle d'informations le plus sérieux en la matière. Il s'agit essentiellement du *Creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, publié en 1988, ouvrage pionnier chez les historiens, ouvrage dont d'ailleurs Gérard Noiriel dresse le bilan vingt ans après, en 2007, dans l'introduction d'un autre ouvrage de très grande ampleur intitulé *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, travail considérable aux résultats parfois dérangeants, fondé essentiellement sur l'analyse des discours publics⁴.

Nous pouvons considérer comme un symptôme de désarroi collectif le surgissement progressif de la question de l'identité nationale, identité à la fois individuelle et collective (être Français, ce n'est pas seulement être, c'est partager son être avec les autres Français) qui conduit à placer les politiques d'immigration, ou du moins certains aspects des politiques d'immigration, au cœur du débat national, dans la mesure où, quelle que soit l'époque que nous considérons, une partie des immigrés, des réfugiés, des étrangers ou leurs descendants, sont devenus ou sont appelés à devenir de nouveaux citoyens français. A témoin la création en 2007 à Paris de la *Cité de l'histoire de l'immigration* installée au Palais de la Porte Dorée, en aval des travaux qu'une nouvelle génération d'historiens ont réalisés ces dernières décennies. La création de la *Cité de l'histoire de l'immigration* en un lieu construit pour l'*Exposition coloniale* de 1931 et qui a abrité le *Musée des colonies* jusque dans les années 70, apparaît ainsi comme une puissante réplique à la déclaration du Président Giscard d'Estaing, en 1981: « *La présence d'un tel nombre d'immigrés dénature la société française* »⁵.

C'est dire qu'il ne va pas de soi, ou qu'il ne va plus de soi, d'associer l'intégration des immigrés à la traditionnelle formule de *génie de la France*. Pourtant ma démarche semble tout à fait justifiée si l'on prend en considération les nombreux travaux réalisés ces derniers temps sur les communautés d'immigrants installés dans l'Hexagone depuis le XIXe siècle⁶. Il s'agit des Italiens, des Portugais, des Algériens, des Polonais, des Tziganes, des Russes, des Arméniens, des Roumains, auxquels s'ajoutent les groupes de réfugiés en provenance du Sud-Est asiatique et d'Europe de l'Est.

⁴ Gérard Noiriel : *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle* (1988). Ed. mise à jour, Points Histoire, 451 p., 2006. Du même auteur : *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, 2007. Rééd. Fayard/Pluriel, 715 p., 2014.

⁵ Cité par Patrick Weil : *Liberté, égalité, discriminations...* Ed. Grasset, 2008, p. 100, note 1. Réédité en Folio histoire, 240 p.

⁶ Pour un bilan de ces travaux, se reporter à la préface que Gérard Noiriel a rédigée en 2006 à l'occasion de la réédition de son *Le creuset français, op. cit.*, cf note 2.

S'il se peut qu'il relève du *génie de la France* de savoir, ou du moins d'avoir su se construire comme communauté nationale par intégration des étrangers amenés à vivre sur le territoire national, cela suggère que la Nation française aurait manifesté au fil de son histoire une aptitude, une manière de faire, un talent original en la matière. L'appellation de *creuset français* élue par Gérard Noiriel, et que j'ai reprise comme titre de cette conférence, équivaut à celle de *melting pot* dont usent les Etats-Unis pour caractériser la manière dont les vastes étendues des territoires nord-américains ont assimilé des populations immigrées de différentes origines pour former une grande démocratie. Mais à l'inverse des Etats-Unis d'Amérique qui en ont fait, si je puis dire, leur identité, cette hypothèse d'un *melting pot*, d'un *creuset français*, n'a été que récemment élaborée, notamment Françoise Gaspard, dont l'ouvrage de 1984 intitulé *La fin des immigrés*⁷, rédigé en collaboration avec Claude Servan-Schreiber, a introduit dans ce qu'on peut appeler l'idéologie française⁸ cette idée d'une France qui se serait enrichie au fil des siècles, et notamment du siècle dernier, de ses apports migratoires multiples. A mesurer le retentissement du livre de Françoise Gaspard, publié il est vrai, en 1984, en pleine montée du Front National, il est aisé de constater que cette thèse prenait le contrepied d'une « *certaine idée de la France* », tout à fait différente et largement répandue jusqu'alors. Certes, notre histoire nationale, et en particulier l'histoire de la nation française telle que constituée et enseignée sous la Troisième République, n'ignorait pas que la France était un vieux pays d'immigration. Même si le discours politique de cette époque n'a eu que très progressivement recours à ce terme d'immigration, et pour en faire un usage péjoratif, il fallait pourtant, pour rendre compte des origines de la Nation française, convoquer les peuples censés être à l'origine de « l'âme française », pour employer un terme d'usage courant entre les deux guerres mondiales. Pour exemple les polémiques suscitées dans les années 1920 par la parution des 15 volumes de *L'Histoire de la nation Française* publiée sous la direction de Gabriel Hanotaux ; notamment celles suscitées à l'occasion du volume rédigé pour la partie *Politique* par Pierre Imbart de la Tour⁹, membre éminent de l'Institut, et qui a pour titre *Des origines à 1515* ; un compte rendu de l'époque témoigne de la difficulté de l'auteur à faire d'une pluralité d'origines une « âme française » (on ne parlait pas encore d'identité). Nous voyons ainsi que déjà, dans le contexte des années 20, un confrère fait reproche à l'auteur de faire preuve de « *nationalisme inconscient* » (sic) « *en réduisant à rien ou presque rien l'influence germanique* » (l'Allemand est le grand ennemi du moment), ou encore en s'appropriant, au prix d'un anachronisme un Charlemagne qui a régné en un temps où la France, au sens moderne du mot, n'existait pas¹⁰, mais plutôt la Francie, ce qui est très différent.

Moins d'un siècle après l'ouvrage si important de Gabriel Hanotaux, il s'agit de rendre à la Nation française ce qui lui appartient, ce par quoi elle s'est constituée, à savoir son immigration. Sur ce point,

⁷ Françoise Gaspard (née en 1945) : *La fin des immigrés*. 213 p. Seuil essais, 1984.

⁸ Cette formule est un peu vague, je me réserve de la clarifier lors d'un cycle à venir.

⁹ Gabriel Hanotaux : *Histoire de la nation française*. Tome III : *Histoire politique*. Premier volume : *Des origines à 1515*, par Pierre Imbart de la Tour (1860-1925). Ed. Plon, 590 p., [1920].

¹⁰ E. Jordan : compte-rendu de l'ouvrage ci-dessus, in *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, année 1922, vol. 8. http://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1922_num_8_41_2252_t1_0460_0000_2

nul doute que le livre d'Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, clarifie la question en faisant apparaître, derrière le mythe d'une nation homogène dans son origine, et par-là indivisible, la vérité historique, celle d'une France plurielle, et d'un pluriel autrement plus divers non seulement que celui de la seule sphère des Royaumes francs, mais encore plus que celui de la seule sphère européenne¹¹. Avant d'être un mythe, et même une mystification, l'idée d'une « *âme française* » identique et éternelle, si chère à Maurice Barrès¹² et aux nationalistes antisémites, xénophobes, racistes et antiparlementaires de la Troisième République est une construction que la vérité historique et l'honnêteté exigent de réexaminer, sans qu'il soit pour cela nécessaire de renoncer à l'affirmation d'un sentiment national, en somme à l'amour de la France et des Français¹³.

D'où la nécessité d'examiner l'hypothèse d'une France riche de ses apports migratoires nombreux afin de sortir de la confusion que créent à l'heure actuelle nombre de discours sur le sujet, et ce à la lumière des travaux considérables réalisés ces dernières années par les nouvelles générations d'historiens auxquelles je faisais allusion il y a un instant, et qui tous tendent à légitimer l'hypothèse de la France comme « vieux pays d'immigration ». Pour mesurer les enjeux, je ferai référence à un ouvrage dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous parler. Il s'agit du livre publié en 2008 par Jean-Louis Brunaux, spécialiste de la civilisation gauloise, *Nos ancêtres les Gaulois*¹⁴. L'auteur, historien et archéologue, rend compte très précisément de l'élaboration du mythe national : il s'agit d'une savante construction idéologique, élaborée au XIXe siècle (1828) par Amédée Thierry¹⁵ (frère du célèbre historien Augustin Thierry), et popularisée par Henri Martin¹⁶, auteur de cette formule destinée à nourrir le sentiment national français : « *La France nouvelle, l'ancienne France, la Gaule sont une même personne morale* »¹⁷. On imagine aisément que l'appartenance nationale, mesurée à cette aune gauloise, conduit à suspecter la *légitime* appartenance à la nationalité française d'une très grande quantité de nos concitoyens qui, de longue ou de fraîche date, ont accédé à la nationalité française par naturalisation ou par droit du sol, laissant bien sûr entendre, à l'occasion, qu'il existe de vrais et de faux Français. Et, de fait, au moins jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, les Gaulois et la Gaule ont fait l'objet d'une utilisation nationaliste. Il ne me revient pas ici de mesurer quel degré de

¹¹ Hervé Le Bras et Emmanuel Todd: *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*. 528 p., Gallimard, 2012.

¹² Maurice Barrès (1862-1923): *L'âme française et la guerre* (1915-1920). Emile-Paul Frères, 11 volumes. Sur le nationalisme de Barrès, lire Zeev Sternhell : *Maurice Barrès et le nationalisme français* (1969). 396 p., éd. Complexe, 2000. Cet ouvrage traite admirablement de la nature et des contradictions du nationalisme français.

¹³ Pour plus de précision, lire Michel Winock : *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France* (1990). 504 p., réédition Points histoire, 2014.

¹⁴ Jean-Louis Brunaux: *Nos ancêtres les Gaulois*, Le Seuil 2008.

¹⁵ Amédée Thierry (1797-1873): *Histoire des Gaulois* (3 volumes, 1828-1845). Ed. Didier, 1857. L'ouvrage ne semble pas avoir été réédité depuis le XIXe siècle.

¹⁶ Henri Martin (1810-1883): *Histoire de France populaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. 16 volumes, éd. Furne, Jouvett & Cie, 1868. Il ne semble pas que l'ouvrage ait été réédité depuis 1868.

¹⁷ On trouvera également un résumé de ses thèses dans l'article de Jean-Louis Brunaux, revue *L'histoire*, décembre 2007.

réalité peut recouvrir ce mythe national¹⁸ qui connaît son apothéose sous la Troisième République et dont Suzanne Citron analyse remarquablement les arcanes, mais on ne peut vraiment être surpris qu'aujourd'hui encore, la conviction d'une filiation gauloise puisse continuer nourrir, hélas !, le sentiment identitaire de nombreux Français, d'autant qu'elle relève de la mauvaise part de ce que j'appelle l'*idéologie française*.

Néanmoins, la réalité constitutive du peuplement de la France est tout autre, puisque, s'il convient de parler de généalogie ancienne, il est fort probable que les premiers ancêtres des Français sont plutôt des agriculteurs venus du Proche-Orient il y a quelque 6000 ans, suivis par des vagues successives d'immigration, dont le même Hervé Le Bras, spécialiste de démographie historique, retrace le parcours dans *Le démon des origines*¹⁹. Nous retrouvons les traces de ces éléments historiques dans les politiques françaises de nationalité, tout au long du XIXe siècle et jusque dans les années 1980 où le discours public sur l'identité nationale peut prendre des accents de racisme, jusqu'à évoquer odeurs, seuils de tolérance, et Français *de souche*. Cette formule douteuse dont l'usage remonte au début du XIXe siècle n'a pas peu contribué au discrédit de l'immigré.

Prêtons un instant attention au terme d'*immigration*. Les termes d'*immigré* et d'*immigration* apparaissent simultanément dans la langue française dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, autrement dit avec la révolution industrielle, pour désigner, d'une manière d'ailleurs qui n'est pas péjorative, « l'entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent généralement pour trouver un emploi », selon la formulation du *Dictionnaire historique de la langue française*²⁰. De manière également objective, Gérard Noiriel insiste à juste titre sur ce que ce *franchissement de frontières* résulte de la conjonction de deux facteurs historiques: d'une part la Révolution française qui, en inaugurant pour l'Europe l'âge des Etats-Nations, provoque un profond clivage entre le national et l'étranger; et d'autre part la révolution industrielle qui, pour alimenter en hommes les chantiers de construction de chemins de fer et les usines, va engendrer une accélération massive de la mobilité des hommes²¹. Le phénomène n'est pas en lui-même totalement nouveau, bien qu'il se substitue à d'autres phénomènes qui nous touchent beaucoup moins depuis la stabilisation de la France en Etat-Nation, à savoir celui des migrations régionales et celui des migrations coloniales. D'usage plus ancien, puisqu'il remonte au XVIe siècle, le terme de migration désigne le « *passage d'un lieu à un autre* » sans qu'il soit à proprement parler question de frontière nationale. Les usages de ces termes ouvrent des chapitres considérables de notre histoire nationale, témoignant d'autant de formes de mobilité de masses d'hommes.

En matière de *migrations régionales*, qui concernent toutes les régions françaises, pensons par exemple aux migrations bretonnes vers Paris, aux migrations corses vers Marseille, parfois massives, motivées, comme les immigrations elles aussi liées à la révolution industrielle, par des facteurs

¹⁸ Suzanne Citron: *Le mythe national. L'histoire de France revisitée* (1989). Editions de l'Atelier, 351 p., 2008.

¹⁹ Hervé Le Bras: *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*. Ed. de l'Aube, 1998.

²⁰ Le Robert. *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction d'Alain Rey, 1992. Article *immigré*.

²¹ Gérard Noiriel : *Le creuset français*, op. cit., cf. note 4

économiques, et accélérées en dernier ressort par la création des chemins de fer au cours du XIX^e siècle. *Migrations régionales* dont nous ne devons pas sous-estimer l'importance historique dans la construction de la nation, même si leur mémoire ne nous fait guère plus problème, pourtant constituées elles aussi de déracinements et d'enracinements, de province à province, qui engendrèrent parfois des situations conflictuelles dans les lieux d'accueil, mais qui, en définitive, ont contribué à façonner, au gré des époques, certains aspects de cette France plurielle manifestes encore dans les différences de mentalités entre les régions françaises, et qui se traduisent encore aujourd'hui par des modes variés de sociabilité et de politisation, ²¹⁹ ce dont rend compte une étude d'Hervé Le Bras consacrée à une approche à la fois démographique, sociologique et politique de la France des régions, et qui fait apparaître, sinon des fractures structurelles, en tout cas des aspects de la France bien plus variés que ne le laisse supposer l'image lisse et homogène d'une nation unie et indivisible²². Bien qu'elles ne soient pas d'actualité brûlante dans la mesure où elles ne semblent pas menacer présentement la République, les revendications régionalistes témoignent de longue date de ce qu'au fil des siècles les migrations de régions à régions ont fait vivre à des masses d'hommes et de femmes des problèmes d'intégration, dont la résolution a relevé et relève, elle aussi, du *génie de la France*. Il y a à peine dix ans, Emmanuel Leroy-Ladurie, en publiant son *Histoire de France des régions*, rappelait que la Nation-France résultait d'une diversité d'histoires et de peuplements dont la Monarchie, puis la République ont su réussir la synthèse, sans que l'on puisse exclure l'émergence « *d'un nouveau cycle de contestation régionale* »²³. Les intégrations et les assimilations de ces « immigrés de l'intérieur » que furent certains groupes de provinciaux ont eu lieu, bon an mal an, et force est bien de constater qu'il a relevé du *génie de la France* de réussir l'unité d'une si grande diversité de peuplement, à partir de langues, de croyances, d'us et coutumes et d'origines très différents, dont la variété constitue aux yeux du monde l'une des grandes richesses de la France, celle des terroirs, dont les mémoires culturelles appellent elles aussi leurs lieux de mémoire et de reconnaissance, leurs lieux d'affirmation des différences sans qu'il y ait nécessairement péril pour la République.

Notre mémoire du peuplement de la France a plus de difficulté à prendre en compte les *migrations coloniales et postcoloniales*, qui constituent pourtant une dimension importante de son peuplement. Une part de la confusion qui caractérise aujourd'hui les discours sur l'immigration tient sans doute au fait que l'idéologie française n'en a pas encore fini avec un héritage colonial qu'elle a encore du mal à assumer. Pascal Blanchard a convoqué une équipe de spécialistes de diverses disciplines pour explorer les mille manières dont les héritages coloniaux produisent encore aujourd'hui leurs effets, qui peuvent se résumer ainsi : « *relations intercommunautaires, ghettoïsation des banlieues, difficultés et blocages de l'intégration, manipulation des mémoires, conception de l'histoire nationale, politique étrangère, action humanitaire, place des Dom-Tom dans l'imaginaire national ou débats sur la laïcité*

²² Hervé Le Bras : *Les trois France* (1986). Rééd. Odile Jacob, 476 p., 1995.

²³ Emmanuel Leroy-Ladurie : *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*. 437 p. Points histoire, 2005.

et l'islam de France... »²⁴. Loin de réduire la situation contemporaine à un simple prolongement du « temps des colonies », les différents contributeurs de *La fracture coloniale* ont en commun de parier sur la capacité du *génie de la France* à faire société, à faire Nation. Tous ont pleinement conscience du caractère inédit de la situation contemporaine, dont les difficultés sont aggravées par la mondialisation. Là où naguère les immigrés étaient disséminés, ils se sont trouvés rassemblés en ghettos ; là où naguère les immigrés provenaient de pays culturellement proches de la France, ils se trouvent appartenir à des sphères culturelles parfois éloignées des manières de vivre et de penser propres à la sphère européenne ; là où d'autres générations d'immigrés voulaient l'assimilation, de nouvelles générations sont désireuses de retrouver et d'affirmer leurs mémoires culturelles. Nous pouvons aisément mesurer la complexité nouvelle d'une situation qui exige désormais de toutes les parties concernées d'inventer un avenir commun, pour la raison que les choses ne vont plus de soi pour personne, à commencer par ce qui faisait traditionnellement autorité. Encore faut-il à *toutes* les composantes actuelles de la société française la volonté de construire un vivre ensemble, loin des crispations, des imprécations et des stigmatisations dont se nourrissent les nostalgiques. J'ai longuement disserté naguère, il y a presque trois ans, sur les nouvelles actions collectives et les nouvelles utopies qui devaient nous permettre de résister à « l'air du temps ». Le génie de la France, si du moins cette formule doit conserver son sens et sa valeur, serait dorénavant de se manifester dans un monde nouveau, celui de la globalisation et des réseaux ; il est parvenu, bon an mal an, à construire et à maintenir une cohésion au cours des siècles précédents. Nous sommes, pour ainsi dire, au pied du mur. La connaissance, la reconnaissance et le partage des mémoires en est une condition.

Ce parcours rapide des réelles composantes du peuplement de la France, du *creuset français*, oblige à parler également de ceux qu'on a appelé un temps des *rapatriés*, qui ne sont pas des immigrés puisqu'il s'agit de Français, mais que la décolonisation a obligé à « *devenir métropolitain* », pour reprendre le titre du livre de Yann Scioldo Zurcher consacré au rapatriement des Français d'Algérie. Cet historien, spécialiste des politiques postcoloniales d'intégration, donne en exemple ce qu'il considère comme la première politique d'intégration d'envergure, qu'il s'agisse d'emploi, de logement, ou de lois mémorielles, mise en œuvre par la République française (ce qui ne l'empêche pas, soit dit en passant, d'en reconnaître les limites)²⁵. Il y a bien sûr, une spécificité de ces « *migrants nationaux* », qui ont été souvent en butte aux mêmes rejets que les « *migrants étrangers* », et ont parfois encore aujourd'hui le plus grand mal à se faire reconnaître de plein droit dans la mémoire nationale. Néanmoins, l'auteur considère cette politique d'intégration comme une preuve de ce que l'Etat peut accomplir, quand il le veut, pour intégrer « les nouveaux venus ». Si le *génie de la France*, du moins, n'est pas épuisé...

²⁴ Pascal Blanchard (dir.): *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*. 314 p., La découverte/Poche, 2006.

²⁵ Yann Scioldo Zurcher : *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*. 461 p. EHESS, 2006. Pour un compte-rendu de cet ouvrage par Yolande Cohen : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n°1/2011 ou <https://remi.revues.org/5418>

J'ai maintenant envie de dire, pour achever cet inventaire du peuplement réel de la France, parodiant Simone de Beauvoir : on ne naît pas Français, on le devient. Et si on le devient, c'est essentiellement par la volonté nationale, c'est-à-dire par la loi. Pas tout à fait cependant. Comment les choses se présentent-elles historiquement ? Avant 1940, donc avant que le nazisme n'investisse l'Europe, il revient à chaque nation de déterminer librement qui peut pénétrer sur le territoire, et, a fortiori, qui peut ou pourra, parmi les étrangers, devenir un national. Néanmoins, les choses se présentent différemment après 1945 : la communauté internationale élabore de nouvelles normes du droit (*Charte des Nations Unies, Déclaration des Droits de l'Homme* de 1945, etc). C'est donc le droit international qui exclut toute sélection de l'immigration par quotas, ethnique ou national ; aujourd'hui, c'est la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* qui impose à son tour ce genre de normes. Et il apparaît bien que ce qui prime dans la République française, c'est le principe de l'égalité entre les citoyens, donc le refus de toute discrimination dans la nationalité. Et pourtant, oui, pourtant..., subsiste le débat sur l'identité française, parce que, comme d'autres nations, la France adapte les principes du droit de façon variable. Cela va-t-il jusqu'à la mise en cause du refus de toute discrimination ? Quel que soit notre sentiment, Patrick Weil nous invite à examiner la question avec attention : « *Dans les marges qui subsistent pour l'action publique, on observe partout une tension entre le respect de ces droits fondamentaux et l'existence de préférences en fonction de l'origine des migrants* »²⁶. Cette préférence se fonde parfois sur la distinction entre droit du sol et droit du sang, distinction dont Hervé Le Bras a également retracé le parcours dans un livre publié en 1994²⁷. La remise en cause récurrente de la domination traditionnelle du droit du sol sur le droit sang est telle qu'à tout moment se produit le risque de dérapage vers une classification hiérarchique, voire raciste, des Français, ou de ceux qui peuvent le devenir.

Je viens de rappeler que c'est la volonté nationale, que c'est la loi qui confère l'appartenance de l'immigré à la nation française. Néanmoins, comprenons que la loi ne suffit pas pour réellement faire nation. Pour être français, il convient de s'identifier à la République. Or, à l'examen attentif de l'histoire de l'immigration en France, Patrick Weil ajoute deux remarques importantes. D'une part: « *C'est en France que les immigrés et leurs enfants d'identifient le mieux à leur pays d'adoption* ». Mais cette identification est loin d'être satisfaisante, puisque, ajoute-t-il, « *La France réussit beaucoup mieux l'intégration culturelle que l'intégration économique et sociale* ». ²⁸

C'est dire que les traumatismes qui ont accompagné le parcours des immigrants, même les mieux intégrés, les mieux assimilés en apparence, sont toujours susceptible de se manifester à nouveau. Le plus profond sentiment d'appartenance nationale peut se trouver fragilisé, et même remis en cause quand se modifie le climat national. D'où l'importance et la nécessité des lieux de mémoire, faits pour

²⁶ P. Weil, *op. cit.*, p. 12. Cf. note 3.

²⁷ Hervé Le Bras : *L'invention de l'immigré. Le Sol et le Sang* (1994). Réédité en collection de poche, éd. de l'Aube, 144 p., 2014.

²⁸ Patrick Weil: *Liberté, égalité, discriminations. L' « identité nationale » au regard de l'histoire* (2008). Folio essais.

inviter à la reconnaissance et au partage mémoriel. J'ai relevé dans le livre de Patrick Weil la déclaration d'un haut fonctionnaire, qui fut un Résistant, et qui s'adresse à son Ministre, Adrien Tixier, Ministre du travail du gouvernement de Vichy en 1944: « ... *une assimilation aussi prompte et complète que possible, aux manières de vivre et de penser de notre pays suppose la réalisation d'un « climat » favorable. On pourrait dire, précise ce haut fonctionnaire, qu'un étranger s'assimile dans la mesure où il perd le sentiment de vivre en terre étrangère* »²⁹. Il se peut donc que le « climat » d'un pays provoque le sentiment d'une remise en cause de l'identité nationale partagée, et recrée, à tort ou à raison, le sentiment de « *vivre en terre étrangère* », voire hostile, c'est-à-dire d'être rejeté, marginalisé. Le sentiment qu'un Français issu de l'immigration peut avoir de vivre en terre étrangère ne résulte pas ici d'une remise en cause des critères légaux d'appartenance nationale (comme a voulu le faire Giscard d'Estaing à la fin des années 70), mais d'un « climat » propre à réveiller, chez des Français, les traumatismes de l'histoire, c'est-à-dire le retour de la mémoire et de la souffrance collectives... Etre ou ne pas être français : le sentiment d'appartenance est très fragile : « *La mémoire collective de la discrimination [passée] a, dans certains cas, disparu, tandis que dans d'autres cas, elle subsiste* » (*ibid.*). Pour ce qui est de l'appartenance française, autrement dit du sentiment national, c'est, par exemple le cas des musulmans d'Algérie, ainsi qu'en témoigne Abdelmayek Sayad, un sociologue algérien qui fut l'assistant de Pierre Bourdieu : « *L'indépendance de l'Algérie a eu pour effet, logique et immédiat, un changement dans le statut politique de immigrés [...] : du jour au lendemain, les mêmes immigrés qui, dans le passé, avaient été faits français par une série de mesures collectives devenaient dans leur immense majorité des immigrés algériens, c'est-à-dire des immigrés comme les autres*³⁰ ». Ce qu'il importe de comprendre, c'est que l'oubli n'est jamais total, et que la mémoire du traumatisme, pour inconsciente qu'elle soit, se transmet aux nouvelles générations. Nous devons avoir une pleine conscience de la fonction du traumatisme dans la construction et le maintien de l'appartenance nationale.

Le sentiment d'appartenance nationale est une élaboration fragile, soumise non seulement aux aléas de l'histoire réelle, mais également aux traumatismes mémoriels. C'est pourquoi, si je m'autorise à parler de *génie de la France* en matière d'immigration, c'est pour souligner qu'à de nombreuses reprises, dans le passé, notre nation a résisté (notamment sous Vichy) à la destruction du régime du droit républicain institué par la Troisième République. En sachant bien, comme j'ai tenté de le montrer, que c'est presque toujours l'immigration qui conduit à la nationalité française. Tout au long des XIX et XXe siècles, il y a bien eu des discriminations, par exemple la disposition du Code Civil de 1803, qui fait perdre la nationalité française à la femme qui épouse un étranger ; ou encore l'article qui, en 1889, avec le retour au droit du sol, en exclut les musulmans d'Algérie, mais c'est, globalement, la règle du devoir d'accueil et de protection qui demeure première dans la République, qui manifeste *le génie français*.

²⁹ Cité par P. Weil, *op. cit.*, p. 75.

³⁰ Abdelmayek Sayad (1933-1998): *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Préface de Pierre Bourdieu, Le Seuil, 1999.

Dans le lieu où nous sommes, il me semble raisonnable de retenir en guise de conclusion deux préconisations de Patrick Weil : première préconisation: « *Connaître et enseigner l'histoire de la colonisation et de l'esclavage et plus généralement des traumatismes historiques, tenir compte des mémoires collectives particulières et différentes d'une mémoire métropolitaine et centrale, c'est aussi une façon de permettre qu'un lien se crée entre des citoyens à la mémoire et au passé différents*³¹ ». En somme, un partage des mémoires, au lieu d'un refoulement ou d'une concurrence des mémoires. Seconde préconisation : « *Accepter avec confiance la diversité des appartenances, c'est faire, dans le domaine de la politique générale de l'Etat ce qui a déjà été fait dans le domaine de la nationalité* ³² ». C'est dans le maintien de cette double attitude que résidera encore pour longtemps, espérons-le, le *génie de la France*.

³¹ P. Weil, *op. cit*, p. 100.

³² *Ibid*, p. 100-101.